

Proposition de zonage

Le Mesnil Jourdain



Rapport – Mars 2023

1. Contexte général

1.1. Contexte administratif

- Population¹ : **232 habitants**
- Nombre logements² : 107 logements dont 88 % de résidences principales, soit 94 logements
- Densité moyenne ³: 2,47 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

1.2. Urbanisation

Le PLUi ne prévoit pas de future zone à urbaniser à dominante d'habitat.

^{1 et 2} : INSEE – données 2015

³ En tenant compte du nombre de résidences principales

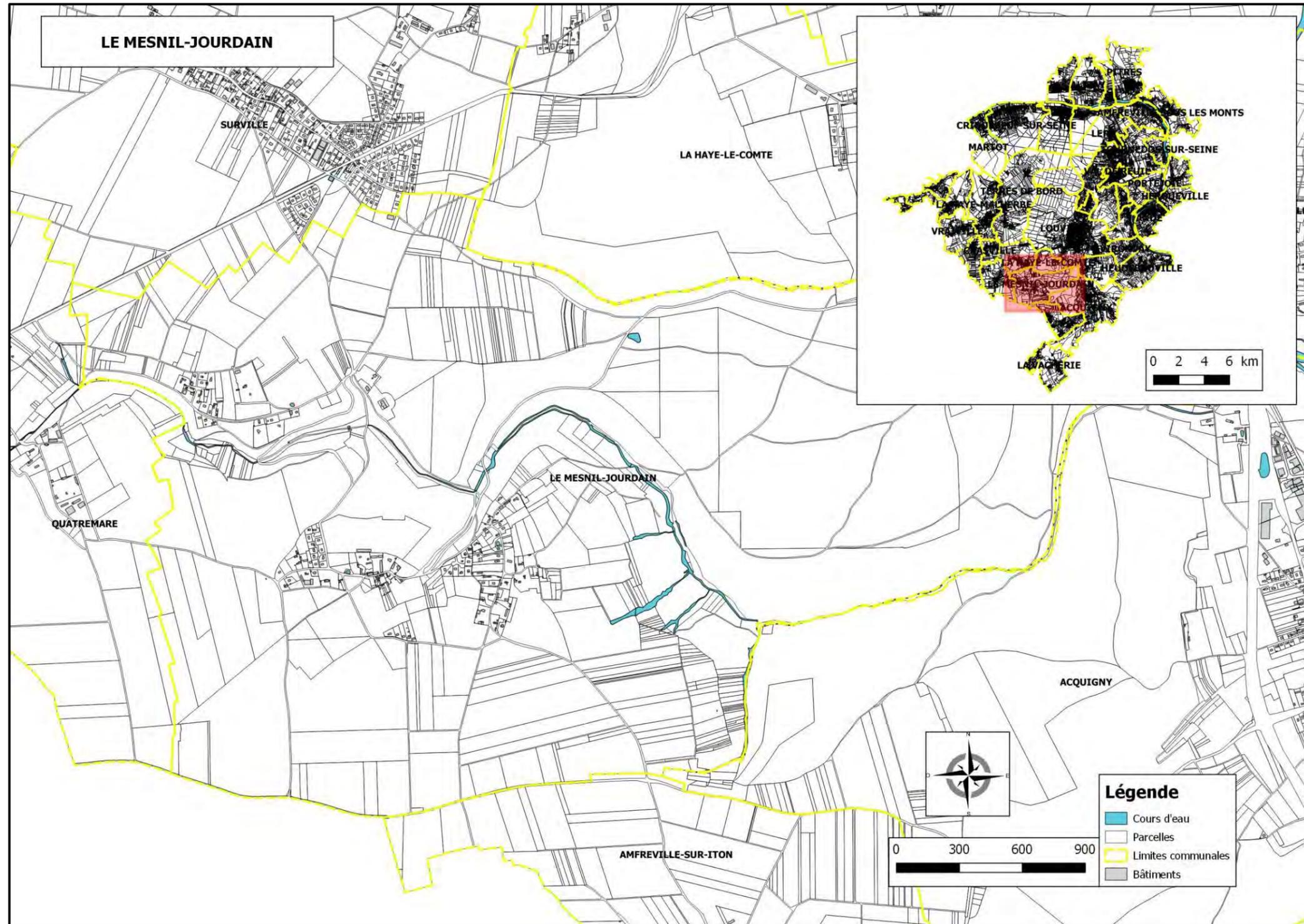


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

1.3. Contexte artisanal-industriel

3 activités agricoles et un électricien sont présents sur la commune.

1.4. Bâtiments publics

La commune recense une salle communale de capacité 45 personnes assainie en non collectif.

1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

2. Contexte environnemental

2.1. Cours d'eau

La commune est bordée par l'Eure.

2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La ZNIEFF de type 1 « la côte de Becdal, le fond du vallon »,
- La ZNIEFF de type 2 « la vallée de l'Eure d'Acquigny à Menilles, la basse vallée de l'Iton »,

Cf figure 2.

2.3. Inondations

Sans objet.

2.4. Remontée de nappe

Certaines zones du territoire sont potentiellement sujettes à des débordements de nappe et des inondations de cave.

Cf figure 3.

2.5. Cavités souterraines

La commune compte 8 cavités, 1 ouvrage civil, 6 carrières et 1 indéterminé sur son territoire.

Cf figure 4.

2.6. Captage AEP

Aucun captage n'est présent sur la commune.

2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Des éléments architecturaux remarquables à protéger,
- Des périmètres de précaution appliqués autour des axes de ruissellement de la pluie.

Cf figure 5.

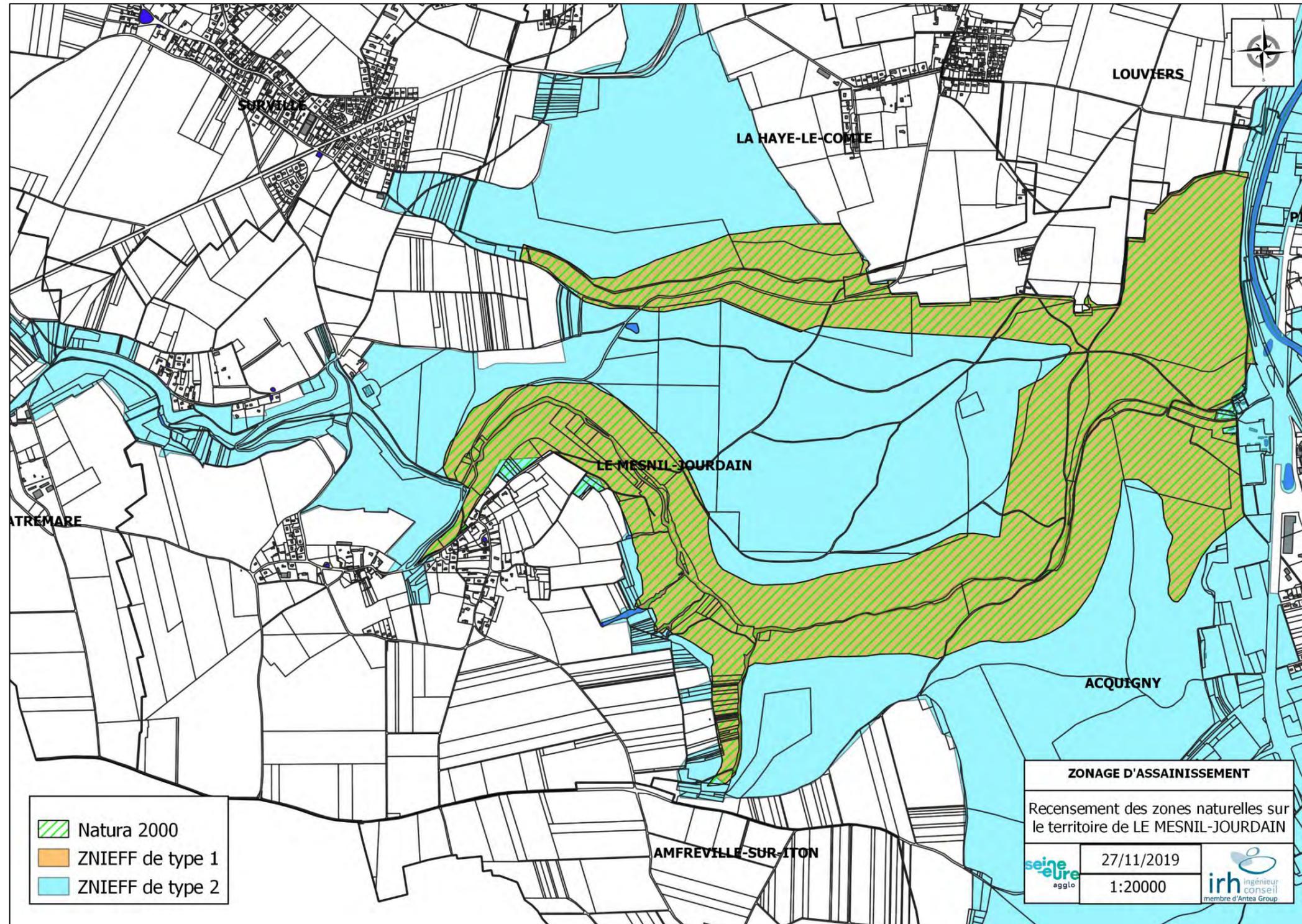


Figure 2 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

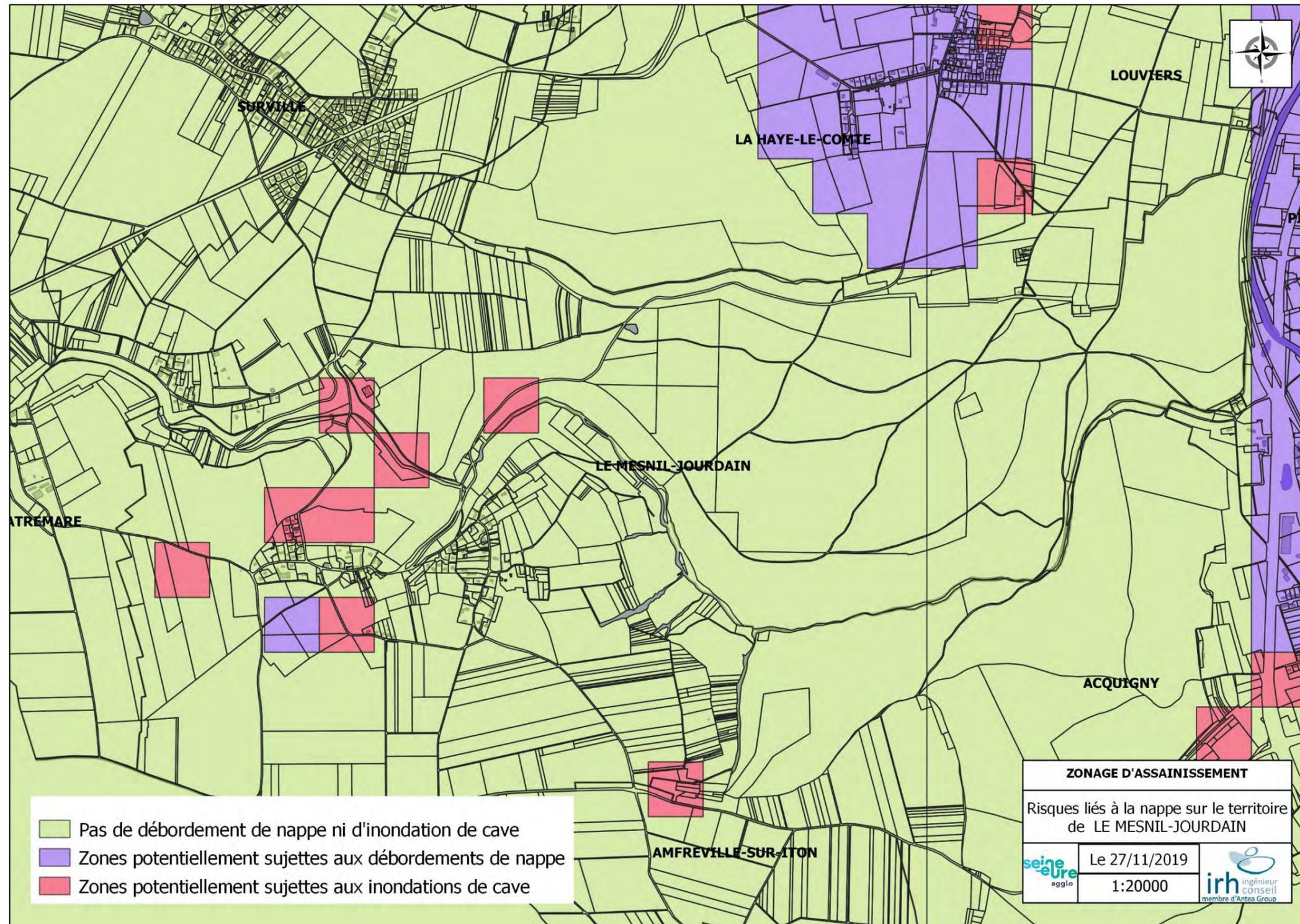


Figure 3 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

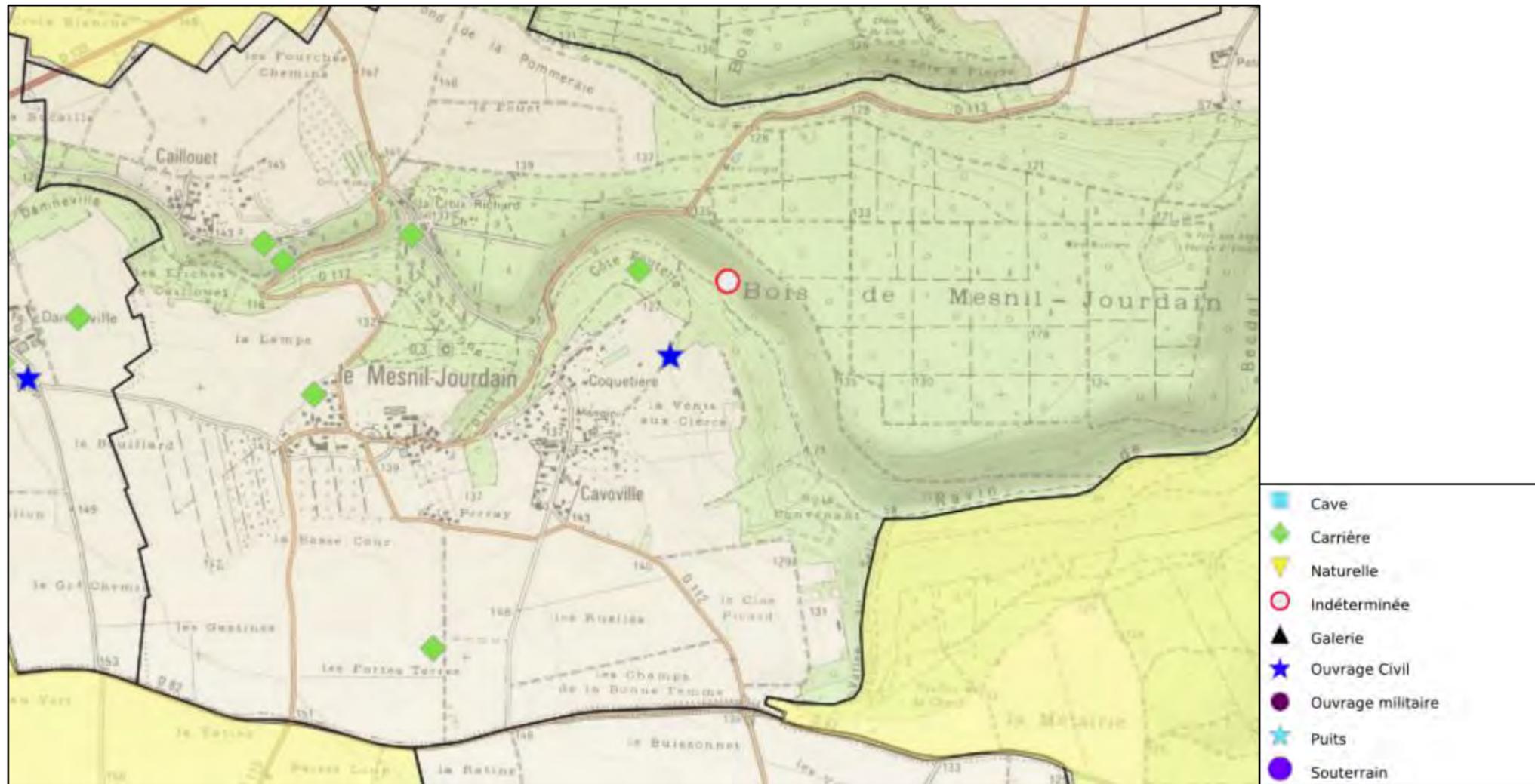


Figure 4 : Cavités de la commune (D'après géorisques.fr)

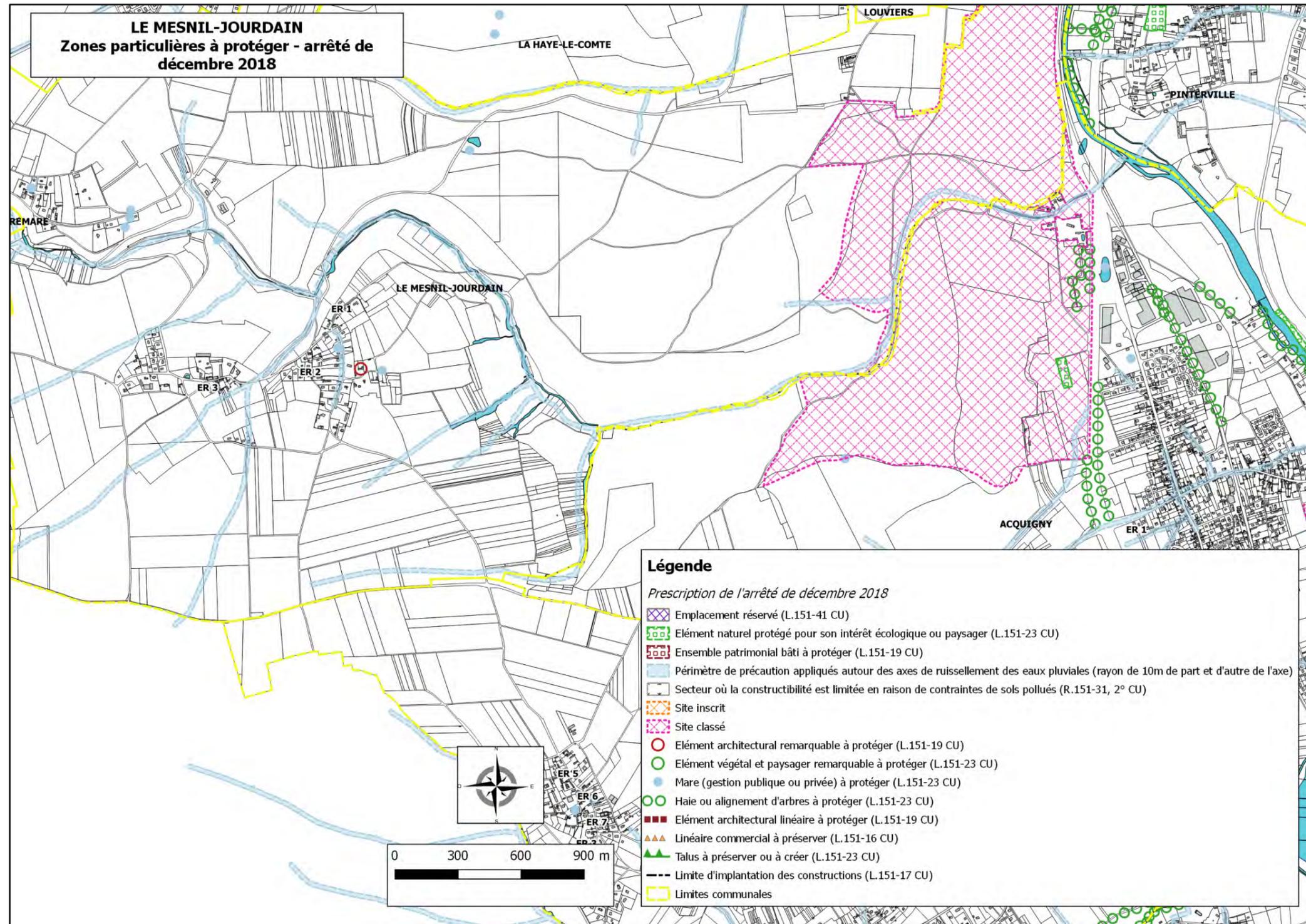


Figure 5 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

3. Assainissement existant

3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

L'ensemble de la commune est en assainissement non collectif et aucun projet de raccordement n'a été prévu.

Cf figure 5.

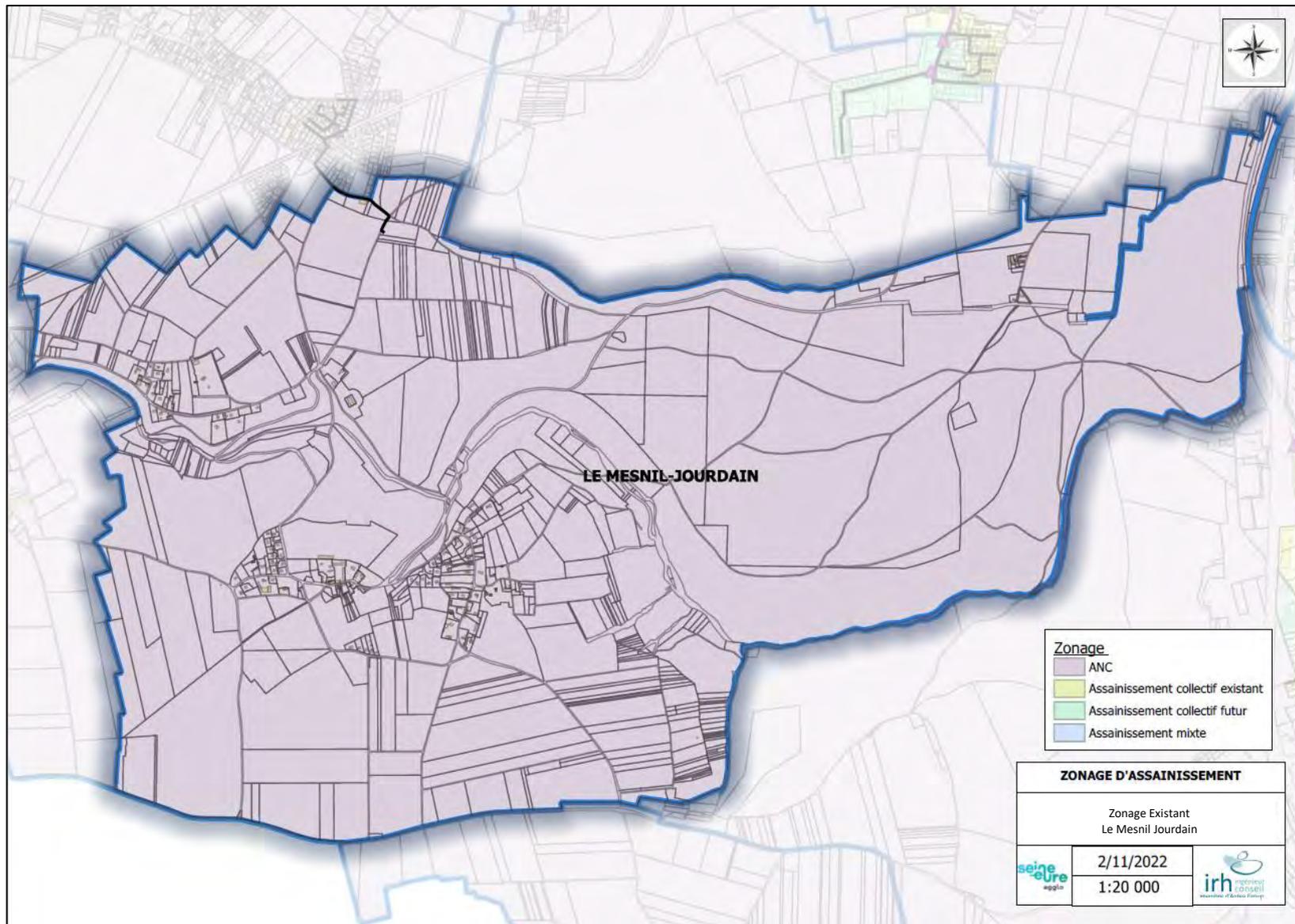


Figure 6 : Dernier plan de zonage de la commune (Réalisé par IR à partir des données du dernier zonage transmises par la CASE)

3.2. Assainissement Collectif

Sans objet.

3.3. Assainissement non collectif

L'ensemble de la commune est desservi en ANC, soit 115 installations d'après le programme de l'étude. D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 1: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
A	11	30,6%
B	1	2,8%
C	4	11,1%
D	7	19,4%
E	5	13,9%
NC	8	22,2%
Total	36	100%

Classe A :

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

Classe B :

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

Classe C :

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

Classe E : RISQUE SANITAIRE

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

3.4. Type de sols

Plusieurs types de sol ont été déterminés et classés en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

Tableau 2 : Types de sols de la commune

Types de sol	Description	Filière	Contraintes
A2	Limons faiblement hydromorphes ou limons argileux faiblement hydromorphes	Epandages	Tranchées surdimensionnées et peu profondes
A/C	Silex dans une matrice limono argileuse ou argilo limoneuse ou sols de terrasses alluviales à horizon argileux	Epandages ou lits filtrants drainés verticaux avec exutoire	Tranchée d'infiltration à mettre en place parallèlement aux courbes de niveau ou exutoire de surface
C	Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse	Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface	Exutoire en surface

Cf figure 6.

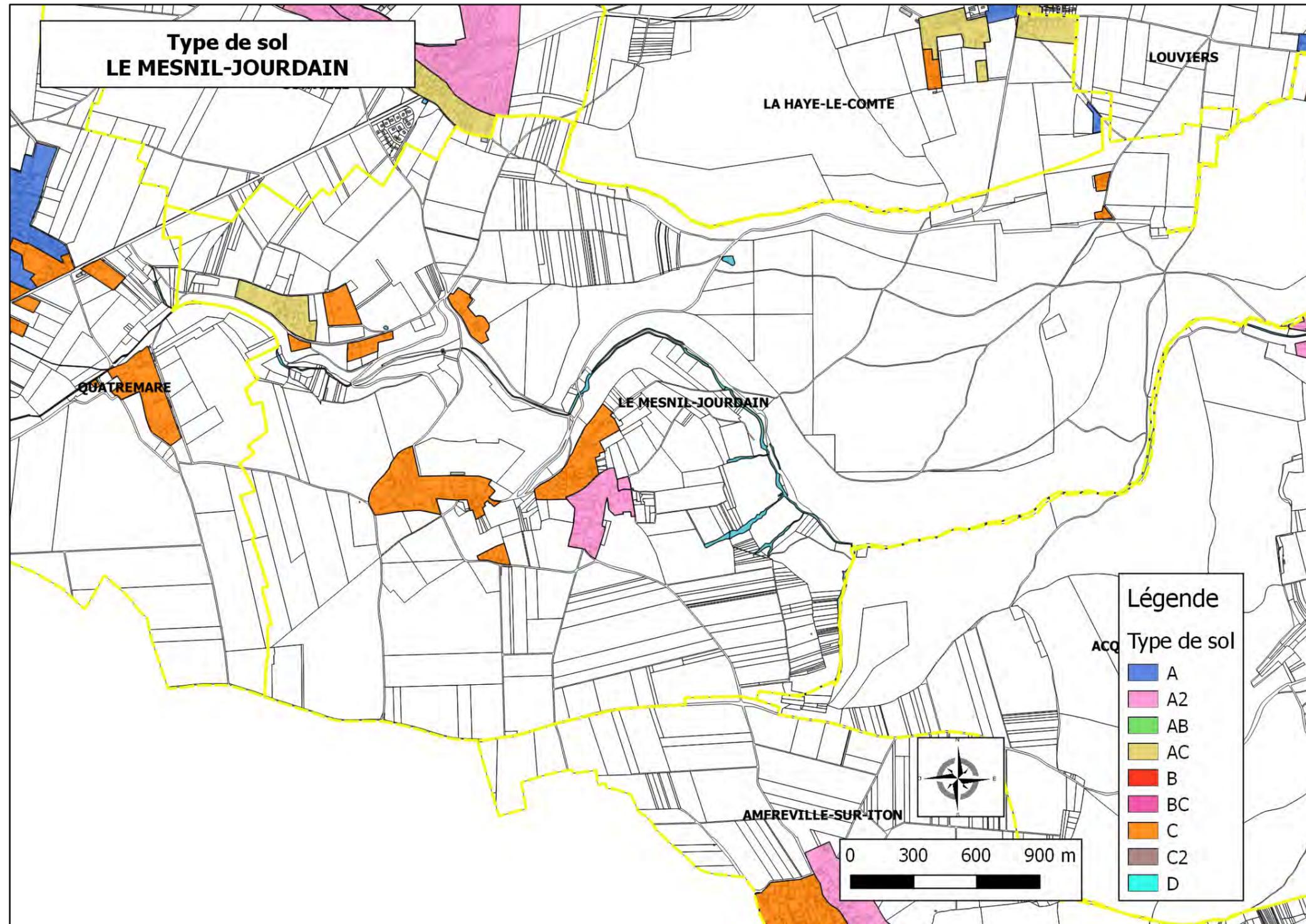


Figure 7 : Carte des sols de la commune (Réalisée par IRH à partir des données du dernier zonage transmises par la CASE)

3.5. Scénarii étudiés

Etant donné la faible densité de linéaire/logement, la distance au réseau le plus proche et l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, le maintien de ce dernier dans la commune se justifie.

4. Conclusion

Il a été décidé de maintenir le zonage en assainissement non collectif pour l'ensemble de la commune.

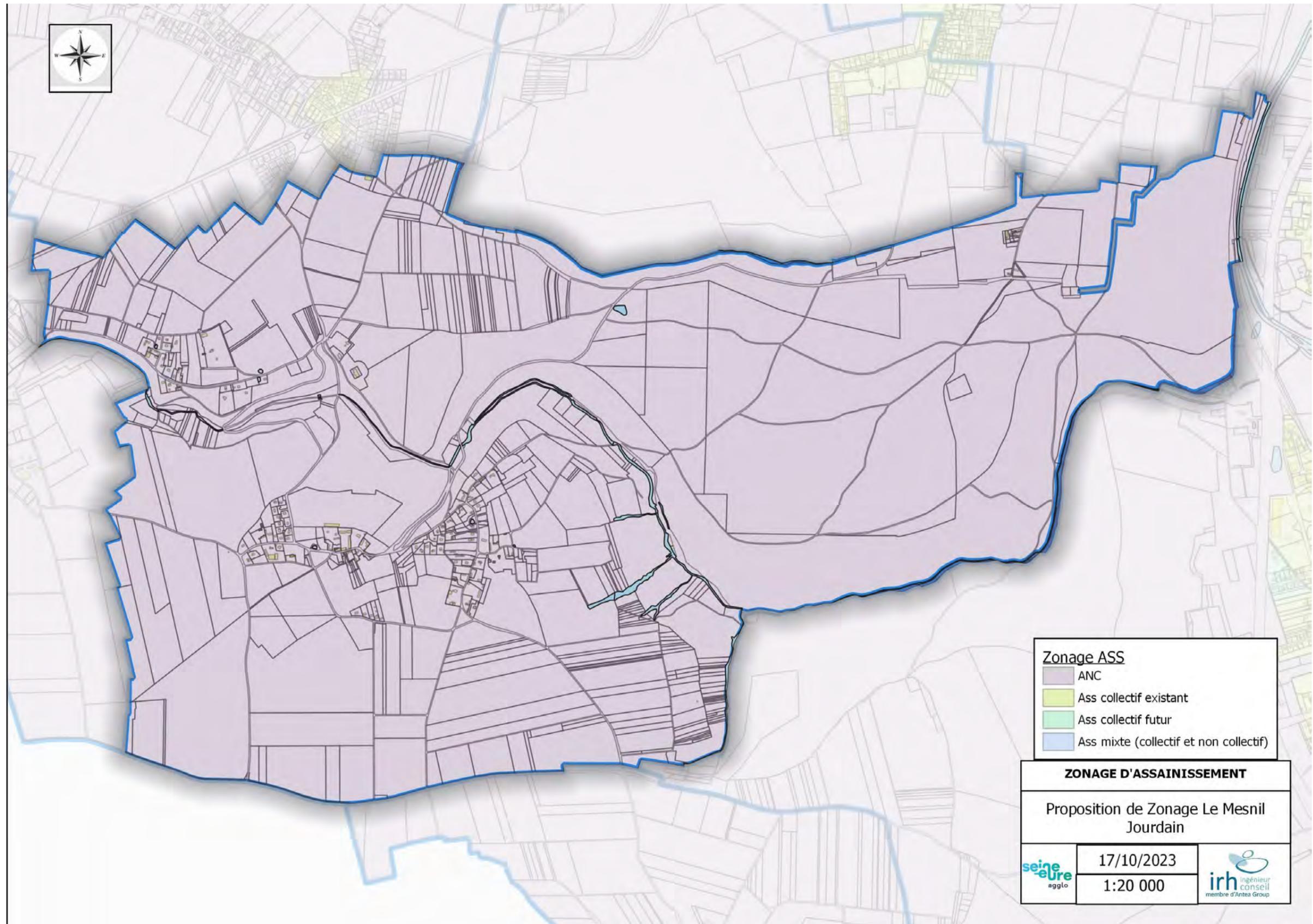


Figure 8 : Zonage final (réalisé par IRH après validation du MOA)